

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

UNIS-Cité - M. Le Proviseur demande l'autorisation de signer la convention avec l'Association Unis-Cité - Coop'R

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Charte des voyages et sorties

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la charte des voyages et sorties

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Charte Voyages/Sorties - Les membres du CA adopte la charte des voyages et des sorties qui précise les principes à respecter par les différentes parties prenantes et permet d'harmoniser les procédures d'organisation au sein de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don MDL Trouville - Les membres du CA autorise l'acceptation d'un don de la Maison Des Lycéens pour la sortie de Trouville/Pont l'Evêque qui aura lieu en janvier 2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris - Salon de l'agriculture , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Salon agriculture - Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à valider une sortie scolaire au salon de l'agriculture de Paris dans le cadre de la découverte des produits régionaux et des produits de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, pour laquelle la participation des familles s'élève à 30 euros par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti

Prénom : Christophe

Signé le : 10/12/2024 10:46:53

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Bruxelles , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Bruxelles - Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à valider un séjour scolaire à Bruxelles dans le cadre d'une citoyenneté européenne des élus du CVL, pour laquelle la participation des familles s'élève à 10 euros par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti

Prénom : Christophe

Signé le : 10/12/2024 10:47:26

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Trouville sur Mer/Pont l'Evêque , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Trouville/Pont l'Evêque - Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à valider une sortie scolaire à Trouville/Pont l'Evêque dans le cadre de la découverte d'un établissement de prestige et d'une distillerie pour laquelle la participation des familles s'élève à 5 euros par élève participant à la recherche de financements et 10 euros pour les autres.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2025

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 10

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 7

Contre : 14

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention IFPRA - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'IFPRA permettant la mise en oeuvre de formations par apprentissage.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Délégation signature CE - Le Conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière dans la limite des crédits ouverts au budget 2025.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Téléphonie - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention constitutive du groupement de commandes "Services de téléphonie fixe et services de télécommunication avancée". Le groupement actuel se prendra fin en juillet 2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fresnel - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement relative à l'accueil des internes du lycée François Rabelais au lycée Fresnel de Caen pour l'année 2024/2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Portails AF Maintenance - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le renouvellement du contrat de maintenance des portails pour l'année 2025 avec la société AF Maintenance.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Turboself sécurité - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le renouvellement du contrat de licence d'utilisation des modules Accès et Selfair de Turboself au titre de 2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0